

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE CENTRALE DE NANTES

Délibération n° 2026-21 du 1er octobre 2026 relative au nombre de places ouvertes au titre de l'année 2027

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la convocation en date du 17 septembre 2026, le Conseil d'Administration de l'École Centrale de Nantes, sous la présidence de Monsieur Gilles-Emmanuel BERNARD, a examiné la délibération ci-dessous.

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,

Vu les statuts de l'École Centrale de Nantes,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

Exposé des motifs

Le nombre de places ouvertes à chaque voie d'admission est arrêté chaque année, notamment en vue de la publication des notices de concours.

La proposition soumise au Conseil d'Administration tient compte des effectifs réalisés à la rentrée 2026 et de la cible de 384 étudiants en première année du cursus d'ingénieur généraliste. Elle intègre l'ouverture de la filière FISEA, formation initiale sous statut d'apprenti en deuxième et troisième années.

Article unique

Le Conseil d'Administration approuve le nombre de places ouvertes au titre de l'année 2027, soit :

405 places en première année du cursus d'ingénieur généraliste, dont 300 au titre des concours sur classes préparatoires, 94 au titre des doubles diplômes et 11 au titre des concours universitaires ;

140 places pour les cursus d'ingénieurs de spécialité ;

Filière	Places en 2026	Réalisé en 2026	Places en 2027
BTP (concours ITII)	27	27	32
BTP (concours ATS)	5	2	5
MECA (concours ITII)	27	34	32
MECA (concours ATS)	5	0	5
SEC (concours ITII)	27	25	24
SEC (concours ATS)	5	0	5

GO (concours ITII)	27	15	32
GO (concours ATS)	5	0	5
Total	128	103	140

32 places pour le bachelor of science in engineering ;

Voie d'admission	Places en 2026	Effectif en 2026	Places en 2027
Internationaux	22	24	22
Parcoursup	10	7	10
Total	32	31	32

64 places pour les masters spécialisés ;

Filière	Places en 2026	Places en 2027
MS MDC	32	32
MS APTE	32	32
Total	64	64

le nombre de places ouvertes pour les masters of science et les masters conjoints Erasmus Mundus, tel que figurant en annexe à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'Administration de l'Ecole Centrale de Nantes
 Gilles-Emmanuel BERNARD 

Délibération transmise à la rectrice de l'Académie de Nantes, chancelière des universités, le 5 octobre 2026. La présente délibération a été publiée le 5 octobre 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N° 2026-21

Places ouvertes en 2027 pour les masters of science et les masters conjoints Erasmus Mundus

Mention	Parcours	M1	M2
C-ENG	Materials and Structures in their Environment (MSE)	32	32
CORO	Advanced Robotics (IMARO)	32	32
CORO	Data Science, Signal and Image Processing (DASSIP)	32	32
M-TECH	Atlantic Master on Ship Operation and Naval Engineering (AMASONE)	32	32
M-TECH	Hydrodynamics for Ocean Engineering (OE)	32	32
M-ENG	Advanced Manufacturing (AM)	32	32
M-ENG	Energetics and Propulsion (EP)	32	32

Masters conjoints Erasmus Mundus portés par l'École

Programme	M1	M2
EU-CORE, European Master on Control of Renewable Energy Systems	32	—
E-PiCo+, Electric Vehicle Propulsion and Control	32	32